

Plan de relance post-pandémie du Bloc Québécois;

**ÉPARGNONS L'EFFET BOOMERANG FISCAL**  
**À DE NOMBREUX PRESTATAIRES DE LA PCU!**

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 9 septembre 2020 – Le Plan de relance post-pandémie du Bloc Québécois, auquel les députés ont mis la dernière main dans le cadre d'un caucus qui se tenait en Montérégie, ce 8 septembre, proposera une amnistie de 8 mois pour contrer l'effet boomerang auquel devront faire face les 8,7 millions de prestataires de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) lors de leur prochaine déclaration d'impôt.

«La quasi-totalité des 8,7 millions de personnes, dont près de 2 millions de Québécois, qui ont reçu des prestations canadiennes d'urgence découvriront avec surprise qu'ils pourraient devoir payer des pénalités et intérêts sur ces versements lors de leur prochaine déclaration de revenus, à un moment où leurs finances personnelles n'auront sans doute pas encore repris leur pleine vigueur. Pour certaines personnes, il s'agira de quelques centaines de dollars, pour d'autres, de quelques milliers. Dans certains cas, leur solvabilité sera mise en péril. Nous proposons une amnistie de 8 mois, pour tous les cas non-frauduleux, à compter de l'échéance fiscale du 30 avril 2021, afin de permettre aux gens de conserver leur pouvoir d'achats et continuer à soutenir la relance économique», a fait valoir le chef du Bloc Québécois, M. Yves-François Blanchet.

En outre, ce délai de 8 mois permettrait d'éviter un véritable engorgement à l'Agence de Revenu du Canada, qui risque fort d'être submergée par un surcroît de demandes de la part des contribuables qui devront composer avec les impacts de la crise sanitaire au moment de produire leurs prochaines déclarations de revenu.

«Si la PCU était destinée à soutenir les gens en période de crise, il ne faut pas que celle-ci devienne, pour les prestataires, un cadeau empoisonné... On ne peut sérieusement prétendre que la PCU aura permis aux gens de s'enrichir pendant la pandémie. Il y a donc fort à parier que ceux-ci n'auront guère pu faire les économies dont ils auront besoin quand le fisc viendra leur réclamer son dû... Ne faisons pas des prestataires de la PCU des victimes de cette pandémie, pour une deuxième fois. Assurons-nous qu'ils disposeront du temps nécessaire pour rembourser les sommes qu'ils devront à l'impôt, sans pour autant les pousser dans une spirale d'endettement dont ils peineront à s'extirper et qui hypothèquerait leur capacité à satisfaire leurs besoins de base, de même que ceux de leur famille...», de conclure le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron.

– 30 –

**Source:** Pascale Guilbault, agente de communications  
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ [pascale.guilbault.349@parl.gc.ca](mailto:pascale.guilbault.349@parl.gc.ca)

☎ 450 922-BLOC (2562)